

ABONNEMENT

Payable d'avance, par an... \$3.
do do quatre mois... 1.00
do do un mois... 0.25
Edt. Hebdomadaire, par an... 1.00

LE CANADA

JOURNAL QUOTIDIEN

ANNONCES

Première insertion, par ligne... \$0.10
Tous les jours... 0.05
Trois fois par semaine... 0.06
Une fois la semaine... 0.08
A long terme, conditions spéciales

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ, Propriétaire

"RELIGION ET PATRIE"

F. MOFFET, Secrétaire de la rédaction et administrateur

LE CANADA

Ottawa et Hull, 16 Janvier 1884



SON EXCELLENCE

Gouverneur - Général

RÉCEPTION

SALLE DU SENAT

SAMEDI, 19 JANVIER

Les règlements ci-dessous ont été adoptés pour les réceptions.

1.-Les voitures entreront dans le square du parlement par la porte Est et sortiront par la porte ouest.

2.-Les sénateurs, leurs femmes et leurs filles voudront bien s'introduire dans le Sénat par la porte des sénateurs.

3.-Les membres de la Chambre des Communes, leurs femmes et leurs filles, s'ont priés d'entrer par la porte ouest de la tour.

4.-Les dames et messieurs, non compris dans les deux paragraphes précédents, entreront par la porte qui sera désignée à leur attention par des lumières rouges.

5.-Les sénateurs et les membres de la Chambre des Communes, ainsi que leurs femmes et leurs filles, seront présentés, en premier lieu, et ensuite les dames et messieurs qui se rendront à la réception.

6.-Les dames et messieurs devront être en toilette de soirée et seront tenus de présenter deux cartes portant leurs noms d'une façon lisible. L'une sera déposée à la porte de la salle du Sénat et l'autre sera remise à l'aide de camp de service.

7.-On peut obtenir de plus amples informations en s'adressant à l'aide de camp de service.

Par ordre, MELGUND, Secrétaire du Gov.-Général.

Hotel du gouvernement, 10 jan. 1884.

COURRIER

L'honorable M. Kirkpatrick, orateur des communes, est arrivé hier.

La session de la législature locale de Québec ouvrira, dit-on, le 30 mars prochain.

La Minerve publie un article remarquable en faveur du rétablissement du double mandat.

L'honorable M. Costigan est arrivé, hier soir, à Ottawa, ainsi que M. Belleu, député de Lévis.

La nomination des candidats aura lieu le 22 courant dans le comté de Kent, et la votation le 29.

Les élections de M. G. W. Ross, ainsi que celle de M. Cameron pour Middlesex-ouest, sont contestées.

Le Conseil Privé s'est réuni, ce matin pour préparer le discours du trône, et a siégé de nouveau cet après-midi.

Les dernières nouvelles que nous recevons de Québec disent que M. Ross n'a pas encore formé son cabinet.

La province d'Ontario compte 460,000 étudiants et 7,000 professeurs. Il se dépense annuellement dans cette province, pour les écoles, \$3,500,000.

A l'heure qu'il est, cinq comtés dans la province de Québec n'ont pas de députés; ce sont: Laval, Châteauguay, Jacques-Cartier, Trois-Rivières et Deux-Montagnes.

L'honorable L. R. Masson, de Terrebonne, et M. J. J. Curran, député de Montréal, sont arrivés à Ottawa, hier soir; ils logent à l'hôtel Russell.

L'honorable D. A. Smith, qui arrive d'Europe dit que l'assemblée annuelle de la compagnie de la Baie d'Hudson n'a pas produit les résultats qu'on en attendait et il est probable que désormais l'administration des affaires aura plutôt son siège à Montréal qu'à Londres.

Nous avons donné l'autre jour certaines explications au sujet d'un article dont nous avions attribué à tort la paternité à l'Advertiser de London. L'organe rouge de Montréal vient de se constituer à son tour notre interprète et s'est mis en frais d'expliquer nos explications. Nous lui dirons demain un mot de réponse. Constatons, en attendant, que la complaisance exagérée et intéressée de la Patrie gêne absolument l'effet de ses commentaires.

LA SESSION

Le Conseil Privé s'est assemblé aujourd'hui pour préparer le discours du trône. Rien de ce qui a été fait n'a encore été transmis à la presse, mais on dit que le programme ministériel ne différera peu de celui des sessions précédentes.

Le bill de franchise électorale sera amené de nouveau devant les chambres, de même que celui pour la protection des ouvriers dans les manufactures.

Le ministère a fait de cette question une étude spéciale, et nul doute que le bill qui sera soumis à la chambre ne satisfasse aux besoins du pays. Le discours du trône fera aussi mention de quelques autres bills de moindre importance.

LA MILICE

Depuis l'année 1868 où sir George Etienne Cartier fit passer le bill qui a donné naissance à l'organisation actuelle de la milice, plusieurs changements à ce premier acte avaient été approuvés par les chambres et le tout ensemble formait une douzaine de lois, les unes abrogeant ou modifiant les autres.

L'honorable M. Caron a fondé en un seul acte les cent clauses qui composent cette liasse, et le printemps dernier le parlement l'a approuvé. Voilà le bill de milice. Mais il faut ajouter que M. Caron a introduit certains développements dans le nouvel acte, comme la création de la batterie C, d'une école de cavalerie et de trois écoles d'infanterie, ayant un caractère permanent. Par l'acte de sir George les batteries A et B avaient été créées. En vue des services qu'un corps du même genre pourrait rendre à la province de la Colombie anglaise, la batterie C est maintenant presque organisée, et nul doute qu'avant longtemps elle sera aussi effective que ses devancières, car A et B sont remarquables par leur discipline et leur science militaire. Ses officiers et les hommes y vivent absolument sous le régime de l'armée anglaise. Ceux de nos officiers d'artillerie volontaire qui désirent s'instruire convenablement de leurs devoirs et du maniement du canon passent trois ou six mois dans ces écoles et en sortent avec des certificats appropriés à la somme de connaissances qu'ils

ont su acquérir. Par ce moyen il se répand chez nos volontaires plus d'officiers capables, et il en est même plusieurs qui sont en état à présent de prendre la place des officiers de l'armée anglaise qui ont été les premiers professeurs de ces écoles. M. Caron se montre attentif à placer des Canadiens méritants chaque fois que l'occasion s'en présente.

Les officiers et les volontaires de tous rangs qui appartiennent à la cavalerie ont été privés jusqu'aujourd'hui de la facilité de faire un cours régulier de leur arme. A l'avenir il y aura une école pour eux à Kingston et une à Québec, soumises au régime militaire, comme celles de l'artillerie.

Restait à s'occuper de l'infanterie. Il y a vingt ans, des écoles élémentaires avaient été formées, on s'en souvient, et elles avaient rendu de bons services, mais cela n'est pas suffisant pour nous donner de véritables officiers, instruits de tout ce qui concerne l'art. Trois écoles s'ouvrent en ce moment: à Fredericton, à Saint-Jean d'Iberville et à Toronto. Elles seront tenues sur le pied des autres quant à la discipline et à l'instruction.

Sans être militaire, le lecteur de cet article comprendra que nos bataillons de volontaires n'ont pour tout bien que leur bonne volonté, et tant qu'ils manquent des renseignements indispensables ils ne pourront pas se considérer comme de bons et utiles soldats. L'instruction des officiers, des sous-officiers et même de chaque homme devient donc nécessaire. Les écoles de tous les armes, cavalerie, artillerie et infanterie, répondent à ce besoin et avant longtemps nous en verrons les résultats.

LA LOI DES LICENCES

La nouvelle loi des licences est partiellement en force; elle sera substituée aux lois locales le premier de mai prochain. En voici le résumé:

La commission nommée pour accorder les licences et voir à tout ce qui s'y rapporte, s'appellera le "bureau."

Ce bureau sera composé de trois commissaires, dont le juge ou le protonotaire, ou le registraire sera le premier, le préfet du comté le second, et le troisième choisi par le gouvernement.

Il nommera un inspecteur des licences, ou plus, s'il le juge à propos, et cet inspecteur agira comme le secrétaire trésorier du bureau.

Toutes les licences seront accordées soit pour hôtels, buvettes, magasins et autres, par le bureau.

La première réunion du bureau aura lieu dans le cours de février prochain, afin d'établir des règles de procédure, fixer les qualifications requises pour tenir un hôtel, une buvette ou vendre au magasin, et déterminer les devoirs des inspecteurs de licences.

Le bureau se réunira aussi en mars pour considérer les demandes de licences et certificats. Avis devra être publié de cette assemblée.

Toute pétition pour licence d'hôtel, de buvette ou de magasin, devra être produite devant le bureau avant le premier de mars.

L'inspecteur des licences devra publier dans un journal du district au moins 14 jours avant la réunion du "bureau," les noms de toutes les personnes demandant des licen-

ces pour hôtel, buvette ou magasin. Toute pétition contre la concession d'une licence devra être produite entre les mains de l'inspecteur au moins quatre jours avant la réunion du "bureau."

Outre les règlements que pourra faire le "bureau," toute corporation municipale pourra avant les premiers mars, de chaque année, passer un règlement établissant telles règles qu'elle jugera à propos et en servir une copie au bureau et tel règlement sera pour la gouverne du bureau en ce qui regarde cette municipalité.

Les décisions du bureau une fois annoncées par son président seront sans appel.

Toute personne, avant de recevoir sa licence d'hôtel, de buvette ou de magasin devra donner des sûretés. Elle s'obligera elle-même pour \$500 et donnera deux cautions de \$150 chacune.

Il ne sera pas accordé de licences pour plus que deux hôtels dans tout village incorporé ayant moins de 500 habitants. Les villages incorporés étant hors lieux pourront avoir 5 hôtels.

Dans les cantons, paroisses ou autres endroits non organisés, le bureau devra à sa première réunion, chaque année, fixer le nombre des licences.

Les licences de magasin dans chaque municipalité, ne devront jamais excéder une par chaque 400 âmes jusqu'à 1,200 de la population et une pour chaque mille âmes au moins de la population au delà de 1,200.

Nulle licence ne sera accordée par le bureau pour la vente de liqueurs, dans toute ville ou village incorporé, paroisse, canton ou autre municipalité, lorsqu'une majorité des trois cinquièmes des électeurs auront voté à un poll tenu à cet effet.

Le bureau est obligé d'accorder ce poll sur la réquisition d'un cinquième des électeurs de la municipalité.

Toute personne demandant une licence devra déposer \$10.00 entre les mains de l'inspecteur pour couvrir les frais d'annonce dans le journal, l'inspection des prémisses, etc.

Toute poursuite pour infraction à la loi devra être intentée dans les 30 jours de l'offense.

La section 92 statue que deux juges de paix pourront en cas où il aura été prouvé devant eux qu'un tel, en faisant un usage immodéré de boisson, ruine sa santé, dépense ses biens ou trouble la paix ou le bonheur de sa famille, détenir par écrit à aucune personne licenciée de vendre des liqueurs à cet individu pendant un an à compter de la date de telle défense. Et il est statué par la section 93 que certains parents ou alliés d'une personne adonnée à l'ivrognerie pourront requérir l'inspecteur de donner avis par écrit, à aucun porteur de licence de s'abstenir de vendre ou de livrer de la boisson à la personne en question sous une pénalité n'excédant pas \$50.

Comme on le voit, ces deux clauses sont d'une très grande importance, et les porteurs de licences feront bien de les avoir sans cesse présentes à l'esprit.

M. l'abbé Loranger, curé de La Noroie, Berthier, est mort, hier après-midi. Il était âgé de cinquante-sept ans et frère des honorables juges Thomas et Onésime Loranger.

1884 JANVIER 1884

GRANDE

VENTE

ARGENT COMPTANT

Avant de prendre l'inventaire.

5 LIGNES A BON MARCHÉ 5

ETOFFES A ROBES—703 pièces d'étoffes à robes, achetées en job. Les meilleures que nous ayons jamais eues.

COUVERTES—311 paires pour être vendues pour moins du coût de la manufacture.

GILETS POUR DAME—160 gilets pour dame (un autre job), à moitié prix.

TOILE A NAPPE—49 pièces venant d'être reçues, la moins chère à Ottawa.

TAPIS—96 pièces qui doivent être vendues pendant le mois. Bon marché.

BRYSON, GRAHAM & Co.,

Nos. 152 et 154,

RUE SPARKS.

ROBES DE BUFFLES!

ROBES DE BUFFLES!!

Allez au grand DEPOT DE ROBES DE BUFFLES, dans les salles d'encan de

M. TACK BERRY, 29 RUE SPARKS, en face de l'hôtel Russell.

Grandes peaux de buffles de \$6 à \$20, de loup-cervier, d'ours du nord et japonais. Sur 33 peaux d'ours il m'en reste quatre seulement, et j'ai vendu 150 peaux de loup-cervier. Mes capots en pelletterie se vendent aussi très rapidement, car les prix sont très bas.

Venez tous au grand dépôt de robes de buffles. Je puis vendre moins cher qu'aucun autre marchand peut acheter et mes prix sont au plus bas.

J. B. TACK BERRY, Encanteur.

SOCIETE

Le Dr DUHAMEL étant obligé de faire une absence de deux mois pour remplir ses devoirs parlementaires, a induit le Dr F. W. Church, d'Alimor, jeune médecin déjà avantageusement connu dans le district d'Ottawa, à se joindre à lui, pour la pharmacie et la pratique de la profession médicale. Jusqu'à ce jour le Dr Duhamel ne s'est pas occupé activement de la pratique de sa profession; mais, dés aujourd'hui, on peut requérir ses services ainsi que ceux du Dr Church, le jour et la nuit. Ils seront en état de répondre à l'appel des malades dans la cité de Hull et les environs.

La pharmacie va être augmentée considérablement, de sorte que le public y trouvera tout ce qu'il faut, à très bas prix.

No 230, rue Principale, Hull.

Près du nouveau bureau de poste.

Hull, 3 janvier 1884.

AVIS

AVIS PUBLIC est donné par le présent qu'un demandeur sera fait au Parlement, à sa prochaine session, pour obtenir un acte constituant la Compagnie du chemin de fer de Vaudreuil et Prescott.

LACOSTE, GLOBENSKY, BISAILLON & BROSSEAU,

Avocats des requérants.

Montreal, 14 novembre 1883.

FUMEZ

LES CIGARES

CABLE

ET

EL PADRE

MANUFACTURÉS PAR

S. DAVIS & FILS

MONTREAL.

3 déc. 1 an.

E. VAZINA

BIJOUTIER et HORLOGER

No. 536, Rue Sussex,

OTTAWA.

CADEAUX DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN

Assortiment complet de Bagues, Anneaux, Epingles, Boucles d'oreilles, Montres en or et en argent

A MOITIÉ PRIX

Ouvrage fait à ordre sous le plus court délai à des prix modérés.

AGENT pour la célèbre montre Waltham.

E. VAZINA,

Porte voisine du VARIETY HALL, 1er dec.

FOURRURES

Le public d'Ottawa et de ses environs est invité à venir examiner notre assortiment contenant ce qu'il y a de plus nouveau et de plus élégant en fait de

MANTEAUX ET DOLMANS,

en Soie et doublés en fourrures, pour dames.

Une spécialité de garnitures de fourrures, Manchons, Gants, Chapeaux, Casques et mantes.

Le plus bel assortiment qui existe Ottawa, dans lequel on n'a que l'embaras du choix. Les prix sont toujours les plus bas, chez

H. L. COTE

128, Rue Rideau.

Sept. 1883

REMEDY DU DR SBY

DE PARIS

Ce célèbre remède guérit la dyspepsie les dérangements d'estomac, les indigestions, les vents, la bile, l'engorgement du foie, la constipation et les coliques.

Il régularise l'action de l'estomac et de tous les organes digestifs.

Pris immédiatement après le repas, à la dose d'une cuillerée à dessert, c'est le meilleur stimulant stomacal connu.

Pris à la dose d'un verre à vin le matin à jeun, et d'un purgatif sûr et agréable, dont l'effet se fait sentir sans analyse et sans douleur, et qui n'empêche pas de vaquer aux occupations ordinaires.

En vente chez tous les droguistes.

Dépôts en gros à Montreal:

MM. HYMAN, SONS & Co.

MM. KERRY, WATSON & Co.

MM. L. SUGDEN, EVANS & Co

20 nov. 1882-1883.

VIEUX DE 54 ANS

L'ELIXIR

Végétal Balsamique

N. H. DOWNS

A subi une épreuve de CINQUANTE-QUATRE ANS, et a été reconnu comme le meilleur remède contre les

Rhumes, la toux, la Coqueluche et toutes les maladies des Pommans.

PRIX

25 cts. et \$1.00 la Bouteille.

VENDU PARTOUT, et par

O. O. DACIER, Ottawa.

14 mai



ATLANTIC

COURTE

MONTREAL

HEURE

PASSAGERS

Jours

JULLMAN.

Montréal, le 15 Janvier 1884.

Arr. à Montréal.

11.35 a.m.

8.20 p.m.

Arr. à Ottawa.

12.20 p.m.

8.00 p.m.

Le 15 Janvier 1884, les trains circuleront de la façon suivante:

1.-Le train partant de Montréal à 8 heures du matin pour Ottawa et Toronto.

2.-Le train partant de Montréal à 12 heures du midi pour Ottawa et Toronto.

3.-Le train partant de Montréal à 2 heures du soir pour Ottawa et Toronto.

4.-Le train partant de Montréal à 8 heures du soir pour Ottawa et Toronto.

5.-Le train partant de Montréal à 11 heures du soir pour Ottawa et Toronto.

6.-Le train partant de Montréal à 12 heures du midi pour Ottawa et Toronto.

7.-Le train partant de Montréal à 2 heures du soir pour Ottawa et Toronto.

8.-Le train partant de Montréal à 8 heures du soir pour Ottawa et Toronto.

9.-Le train partant de Montréal à 11 heures du soir pour Ottawa et Toronto.

10.-Le train partant de Montréal à 12 heures du midi pour Ottawa et Toronto.

11.-Le train partant de Montréal à 2 heures du soir pour Ottawa et Toronto.

12.-Le train partant de Montréal à 8 heures du soir pour Ottawa et Toronto.

13.-Le train partant de Montréal à 11 heures du soir pour Ottawa et Toronto.

14.-Le train partant de Montréal à 12 heures du midi pour Ottawa et Toronto.

15.-Le train partant de Montréal à 2 heures du soir pour Ottawa et Toronto.

16.-Le train partant de Montréal à 8 heures du soir pour Ottawa et Toronto.

17.-Le train partant de Montréal à 11 heures du soir pour Ottawa et Toronto.

18.-Le train partant de Montréal à 12 heures du midi pour Ottawa et Toronto.

19.-Le train partant de Montréal à 2 heures du soir pour Ottawa et Toronto.

20.-Le train partant de Montréal à 8 heures du soir pour Ottawa et Toronto.

21.-Le train partant de Montréal à 11 heures du soir pour Ottawa et Toronto.

22.-Le train partant de Montréal à 12 heures du midi pour Ottawa et Toronto.

23.-Le train partant de Montréal à 2 heures du soir pour Ottawa et Toronto.

24.-Le train partant de Montréal à 8 heures du soir pour Ottawa et Toronto.

25.-Le train partant de Montréal à 11 heures du soir pour Ottawa et Toronto.

26.-Le train partant de Montréal à 12 heures du midi pour Ottawa et Toronto.

27.-Le train partant de Montréal à 2 heures du soir pour Ottawa et Toronto.

28.-Le train partant de Montréal à 8 heures du soir pour Ottawa et Toronto.

29.-Le train partant de Montréal à 11 heures du soir pour Ottawa et Toronto.

30.-Le train partant de Montréal à 12 heures du midi pour Ottawa et Toronto.

31.-Le train partant de Montréal à 2 heures du soir pour Ottawa et Toronto.

32.-Le train partant de Montréal à 8 heures du soir pour Ottawa et Toronto.

33.-Le train partant de Montréal à 11 heures du soir pour Ottawa et Toronto.

34.-Le train partant de Montréal à 12 heures du midi pour Ottawa et Toronto.

35.-Le train partant de Montréal à 2 heures du soir pour Ottawa et Toronto.

36.-Le train partant de Montréal à 8 heures du soir pour Ottawa et Toronto.

37.-Le train partant de Montréal à 11 heures du soir pour Ottawa et Toronto.

38.-Le train partant de Montréal à 12 heures du midi pour Ottawa et Toronto.

39.-Le train partant de Montréal à 2 heures du soir pour Ottawa et Toronto.

40.-Le train partant de Montréal à 8 heures du soir pour Ottawa et Toronto.

41.-Le train partant de Montréal à 11 heures du soir pour Ottawa et Toronto.

42.-Le train partant de Montréal à 12 heures du midi pour Ottawa et Toronto.